



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BULLETIN N° 2**  
Du 15/12 au 31/12/2021

# **Suivi de la période à risque pour les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique**

## AVANT-PROPOS

D'importants épisodes d'échouages de dauphins sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis fin 2016, la plupart présentant des traces d'engins de pêche. Depuis, un groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DPMA<sup>1</sup>) et le ministère de la Transition écologique (DEB<sup>2</sup>) et composé de scientifiques, de représentants professionnels et d'ONG, s'est constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces évènements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible. Le groupe de travail a élaboré une feuille de route sur les travaux à mener de 2021 à 2027 pour réduire significativement les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique.

Durant l'hiver 2020-2021, la France a mis en place un plan d'action fondé sur sept engagements visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. Ce plan d'action a été complété.

Ces actions font l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, est en cours de discussions avec la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen. En complément, le projet européen Cetambicion (France, Portugal, Espagne), vise à compléter une stratégie commune de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur le littoral Atlantique avec les scientifiques et les États membres.

Comme l'an dernier, l'État, dans un souci de transparence et d'information du grand public sur la situation des échouages de petits cétacés sur la côte Atlantique, publiera, de manière bimensuelle des bulletins d'information du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022 (période à risque). Chaque bulletin permettra de faire un point sur la situation des échouages hivernaux et le suivi des actions.

[La liste complète des bulletins est accessible ici.](#)

---

<sup>1</sup> Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

<sup>2</sup> Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

## AXE 1: AMELIORER LES CONNAISSANCES

### 1. Déclarations obligatoires des captures accidentelles de mammifères marins par les professionnels

Les déclarations obligatoires de captures accidentelles de mammifères marins sont en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4).

Deux déclarations de capture accidentelle de dauphins communs ont été recensées pour le moment sur la première quinzaine de décembre. Ce recensement reste toutefois à consolider, car l'ensemble des données pour les navires de moins de 12 mètres ne sont pas encore réceptionnées pour le mois de décembre (voir pages 8 et 9, Aide à la lecture des chiffres).

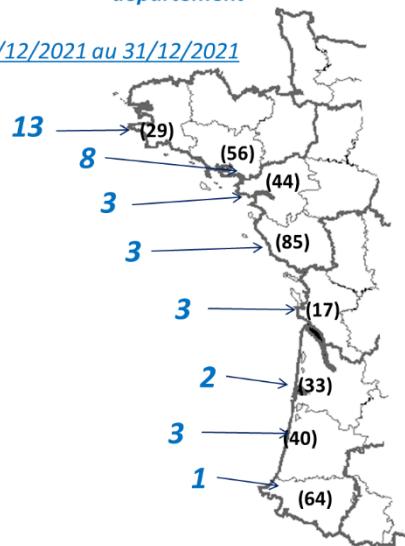
### 2. Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte atlantique et de leurs causes par le réseau national d'échouages

→ 36 petits cétacés ont été retrouvés sur les côtes Atlantique du 1<sup>er</sup>/12 au 31/12/2021

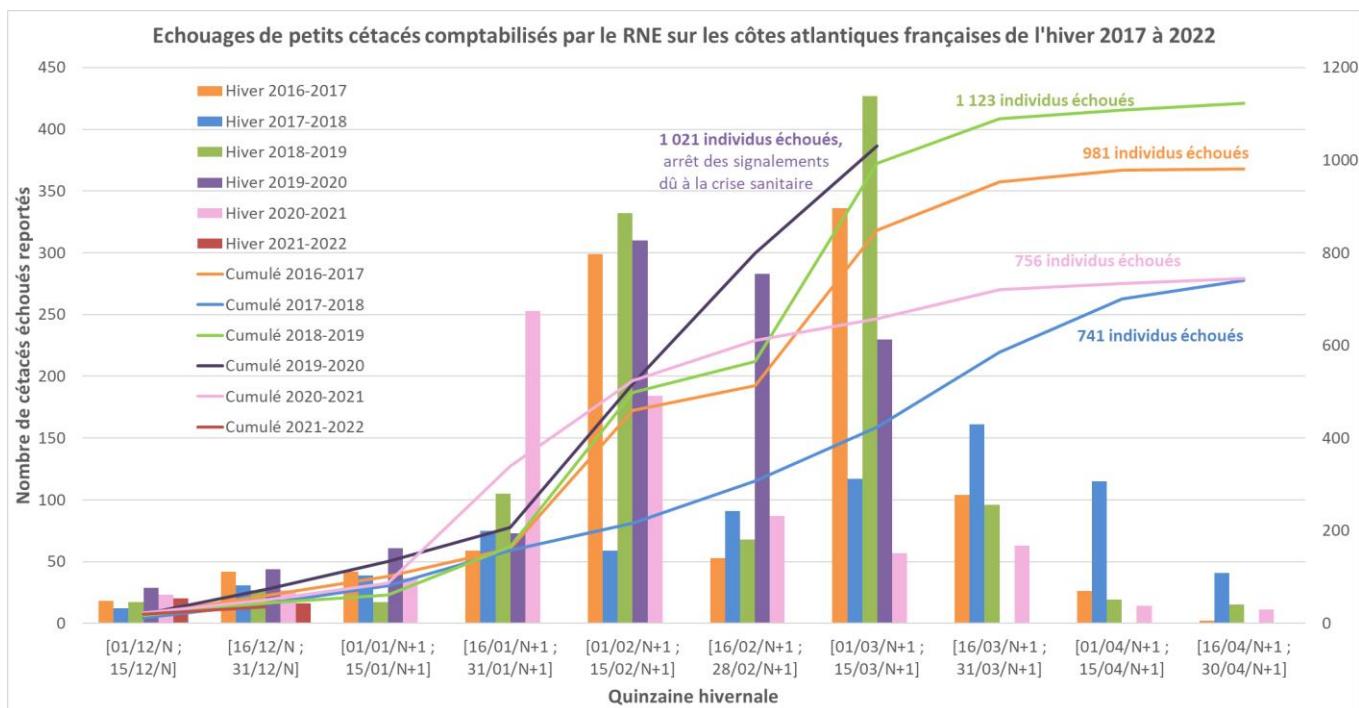
Détail des échouages	Du 1 <sup>er</sup> /12 au 15/12/2021	Du 16/12 au 31/12/2021	Totaux
Dauphin commun	12	9	21
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	3	5	8
Marsouin commun	3	1	4
Grand dauphin	2	1	3
Totaux	20	16	36

Nombre de petits cétacés recensés échoués par département

Du 1<sup>er</sup>/12/2021 au 31/12/2021



Le graphique suivant présente l'évolution des échouages hivernaux depuis 2016-2017 à aujourd'hui. Il permettra de comparer les échouages aux années précédentes.



### 3. Renforcement de l'observation embarquée en mer des flottilles à risque

Les observations embarquées sont une autre source de données, qui permettent d'affiner l'identification des navires à risque et d'estimer les captures accidentelles de dauphins. L'augmentation des observations embarquées débute au 15 décembre 2021 jusqu'au 30 avril 2022.

Du 15/12 au 31/12/2021, 12 marées ont été observées sur des fileyeurs côtiers, mixtes et des sennes danoises, correspondant à **14 jours de mer**. **Aucune capture accidentelle** de cétacés n'a été observée lors de ces observations en mer. Le détail des observations est présenté ci-dessous.

	Marées observées	Captures de petits cétacés
Fileyeurs 3 miles	0	0
Fileyeurs Côtiers	7	0
Fileyeurs Mixte	2	0
Fileyeurs Large	0	0
Chaluts pélagiques	0	0
Senne danoise	3	0
<b>Totaux</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

Il y a eu très peu d'activité au chalut pélagique cette semaine (cf. *L'activité de pêche, cette quinzaine ?*, page 7).

#### **4. Expérimentation des caméras embarquées sur les fileyeurs : projet OBSCAMe**

Le projet OBSCAMe vise à mieux comprendre les captures accidentelles de mammifères marins des fileyeurs. L'observation de l'activité de pêche se fait par des caméras embarquées. Le projet est porté par l'Office français de la biodiversité avec le soutien de Sinay et Isifish pour la phase 2. L'objectif de cette phase est d'équiper 15 fileyeurs supplémentaires aux 5 navires de la phase 1 pour collecter de la donnée tout au long de l'année 2022 et lever les difficultés techniques d'une telle installation. Les 15 fileyeurs sont aujourd'hui en cours d'équipement.

Par ailleurs, les données collectées de mai à octobre 2021 sur les 5 navires de la phase 1 sont en cours de traitement par Sinay.

#### **5. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet Delmoges**

Ce projet scientifique de 3 ans, piloté par l'Ifremer et l'observatoire Pelagis, réunit plusieurs partenaires scientifiques et techniques. Il vise à :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires) ;
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche à risque ;
- ✓ proposer des solutions pour les réduire.

Le lancement du projet aura lieu courant janvier 2022.

### **AXE 2: REDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES ET APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES**

#### **6. Équipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire de systèmes dissuasifs (pingers) à l'année**

Dès 2019, les chaluts pélagiques ont pu s'équiper en dispositifs dissuasifs pour les dauphins (pingers). L'arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année. **En 2021, l'objectif de contrôle de 25 % de la flottille concernée a été atteint.** Aucune anomalie n'a été relevée par les services de contrôle.

Les contrôles seront renforcés en 2022 avec un minimum de 100 % de l'équipement en pingres des navires déclarant plus de 30 jours d'activité de chalut. L'objectif est que l'ensemble des navires ayant une activité significative au chalut dans le golfe de Gascogne, et donc ayant des interactions avec les dauphins, soit contrôlé.

## 7. Développement de solutions innovantes et durables

### ✓ Poursuites des travaux d'expérimentation : projet Licado

Le projet Licado a pour objectif de proposer et d'améliorer des dispositifs technologiques et des stratégies opérationnelles pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs dans les pêcheries utilisant le chalut pélagique et le filet dans le golfe de Gascogne. Les tests de pingers et de réflecteurs acoustiques se poursuivent cet hiver afin d'apporter les améliorations nécessaires auprès de **9 navires**:

- ✓ 2 fileyeurs sont engagés dans la poursuite des tests de réflecteurs acoustiques ;
- ✓ 3 paires de chalut en bœuf pélagiques testent à nouveau des pingers ;
- ✓ 1 navire teste un pinger sur des filets calés.

### ✓ Tests à grande échelle de pingers sur les fileyeurs : projet Pifil

Le projet Pifil teste le pinger Cetasever au filage, développé dans le cadre du projet Licado, sur 20 premiers fileyeurs. **11 navires** ont pu déjà être équipés en décembre, les installations se poursuivent en janvier.

## AXE 3: PARTAGER LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPEEN

### 8. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés

Le projet Cetambicion<sup>3</sup>, partagé par la France, l'Espagne et le Portugal et financé par l'Union européenne, vise à faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et à proposer une stratégie coordonnée d'évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 15 partenaires des trois États : ministères et organismes publics de recherche et de conservation.

Le dernier comité de pilotage s'est tenu jeudi 9 décembre 2021. Un premier livrable portant sur l'examen des éléments DCSMM rapportés en 2018 pour le descripteur 1 (cétacés) par les trois États devrait être remis fin janvier 2022 et permettra notamment de faire le point sur la prise en compte des mammifères marins dans le cadre de la DCSMM. Des propositions de mesures coordonnées pour diminuer les captures accidentelles de cétacés sont en cours d'étude (pingers, interface numérique de partage d'information).

---

<sup>3</sup> <https://www.cetambicion-project.eu/?lang=fr>

## **L'ACTIVITE DE PECHE, CETTE QUINZAINE ?**

### ✓ **Chalutiers pélagiques**

L'activité au chalut pélagique est très faible sur cette quinzaine, elle concerne 3 paires (chalut-bœuf) qui ont réalisé un faible nombre de jour de mer et 2 navires au chalut simple qui pour la plupart alternent chalut de fond et chalut pélagique. Au global, l'activité de cette flottille sur cette période est inférieure à celle de 2021.

### ✓ **Fileyeurs**

- **Fileyeurs à sole** : l'activité des navires a été relativement normale jusqu'au 22 décembre. Très peu de navires étaient en mer après cette période.
- **Fileyeurs hauturiers à merlu** : l'arrêt d'activité de fin d'année de ces navires a débuté entre le 15 et le 21 décembre. Quasiment aucun navire n'était en mer jusqu'à la reprise progressive début janvier.
- **Fileyeurs côtiers et mixtes divers** : l'activité était normale du 15 au 22 décembre, avant un arrêt d'activité à Noël. Dans le sud du golfe de Gascogne, certains fileyeurs ont débuté la reprise d'activité entre le 26 et le 30 décembre, alors qu'au nord du golfe la reprise a été très limitée compte tenu des mauvaises conditions météorologiques.

D'une manière générale, pour les fileyeurs côtiers et pour les fileyeurs hauturiers à sole, la baisse du quota de sole et les arrêts temporaires sole qui en découlent vont affecter leur activité au cours de la période à risque (janvier à avril) et pourront potentiellement entraîner des changements de pêches (filet à baudroie notamment).

## AIDE A LA LECTURE DES CHIFFRES

**Les données de suivi** sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

### 1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentelles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.

### 2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances du plan d'action est l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer<sup>4</sup> et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.



Si vous  
découvrez un  
mammifère  
marin (cétacé  
ou phoque)  
échoué sur la  
plage, vivant ou  
mort,appelez  
l'observatoire  
Pelagis :  
**05 46 44 99 10**  
**(7 jours/7)**



<sup>4</sup> <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

### **3. Les données déclaratives des captures accidentelles**

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche français depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide<sup>5</sup> d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

**Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, en prenant en compte le temps de validation des données par les différents acteurs. Un bulletin d'information final sera publié pour communiquer un bilan consolidé de toutes les actions entreprises lors de cet hiver 2021-2022.**

---

<sup>5</sup> <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*